

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce 4b

DÉCLARATION DE PROJET N°2

Mairie d'origine
Karthéo

Mairie d'origine
Karthéo

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHARENTE-LIMOUSINE
COMMUNE
D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

PLU approuvé le :
18 mars 2016 et 19 décembre 2016
Déclaration de projet n°2
Vu pour être annexé à la délibération d'appro-
bation du Conseil Communautaire en date 18
septembre 2024
Le Président
Benoît SAVY

Zonage

1AU

1AUX

A

Ah

Av

N

Ne

Nj

NP

Nv

Nx

Ua

Ub

Ue

Ux

Prescriptions surfaciques

Espace boisé classé

Zone danger gaz haute pression

Zone inondable du PPRI - zone rouge

Zone inondable du PPRI - zone bleue

Emplacement réservé

Eléments de paysages à protéger - boisements

Marge de recul en application de l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur de carrière

Prescriptions ponctuelles

Patrimoine bâti à protéger

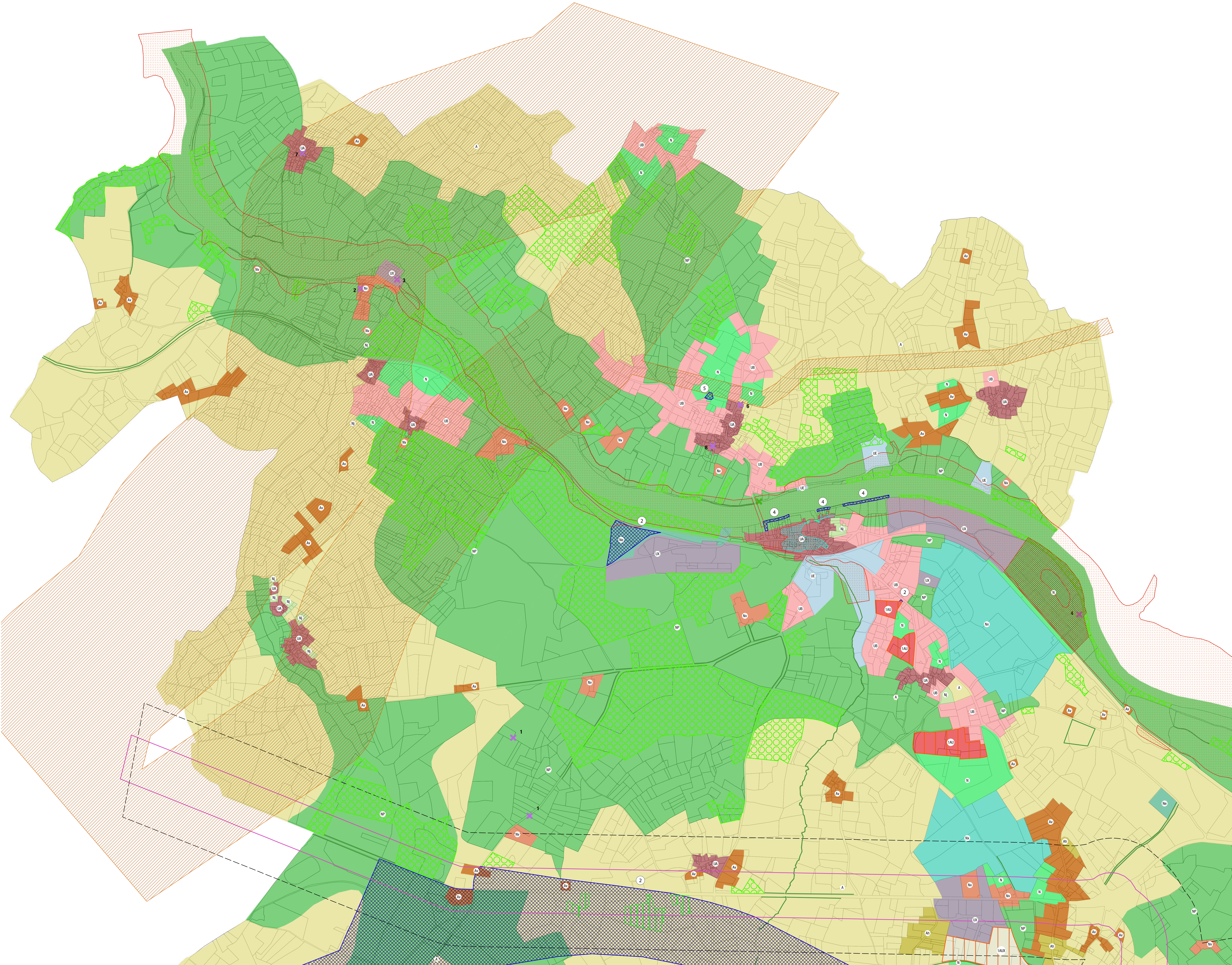
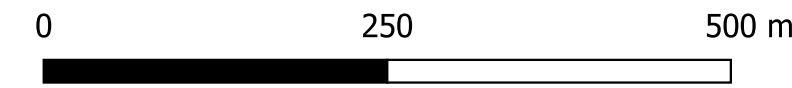
Eléments de paysage à protéger - arbre remarquable

Prescriptions linéaires

Eléments de paysage à protéger - haies ou alignements d'arbres

Informations surfaciques

Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre



PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

DÉCLARATION DE PROJET N°2

pièce

4b

Mairie d'origine

Karthéo

Mairie d'origine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHARENTE-LIMOUSINE
COMMUNE
D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

CHARENTE-LIMOUSINE

Carthago

PLU approuvé le :
18 mars 2016 et 19 décembre 2016
Déclaration de projet n°2
Vu pour être annexé à la délibération d'appro-
bation du Conseil Communautaire en date 18
septembre 2024
Le Président
Benoît SAVY

Zonage

1AU

1AUX

A

Ah

Av

N

Ne

Nj

NP

Nv

Nx

Ua

Ub

Ue

Ux

Prescriptions surfaciques

Espace boisé classé

Zone danger gaz haute pression

Zone inondable du PPRI - zone rouge

Zone inondable du PPRI - zone bleue

Emplacement réservé

Eléments de paysages à protéger - boisements

Marge de recul en application de l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur de carrière

Prescriptions ponctuelles

Patrimoine bâti à protéger

Eléments de paysage à protéger - arbre remarquable

Prescriptions linéaires

Eléments de paysage à protéger - haies ou alignements d'arbres

Informations surfaciques

Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre

